

ECOLE ST SEBASTIEN-COLLEGE STE ANNE ST JOSEPH

TARIFS TRIMESTRIELS – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

MODE DE REGLEMENT

- CHEQUE
- PRELEVEMENTS
(RIB à fournir pour les nouvelles familles).

ENFANT PRESENT DANS LE GROUPE	Prénom	Classe	Somme choisie	TARIF PRIMAIRE/MATERNELLE	TARIF COLLEGE
AINE				95 €	144 €
2 ^E ENFANT				65 €	104 €
½ JOURNEE MATERNELLE				45 €	
3 ^E ENFANT et SUIVANTS				45 €	64 €
TOTAL FAMILLE PAR TRIMESTRE					

COTISATION A.P.E.L. ANNUELLE par famille (CHEQUE A LIBELLER A L'ORDRE DE L'A.P.E.L) : 19 €

NOM FAMILLE



PRIX DES REPAS

- NORMAL 3.90 €
- OCCASIONNEL 4.40 €
- PANIER REPAS 1.50 €
- COLLEGE 5.10 €

Les ressources de l'association gestionnaire du groupe scolaire proviennent :

- Des collectivités territoriales pour une partie du fonctionnement du collège (loi Falloux)
- De la municipalité pour une partie du fonctionnement de l'école St Sébastien
- De la contribution des familles et d'activités diverses pour l'investissement, l'entretien de l'immobilier et une partie du fonctionnement (masse salariale).

Un effort particulier est fait pour les familles ayant plusieurs enfants au sein des écoles maternelle – primaire – collège.(tarif dégressif pour le deuxième enfant, et **à partir du 3^e enfant scolarisé dans le groupe scolaire**). Chacun déterminera la hauteur de sa contribution par enfant, la somme choisie représentant la totalité de la facture trimestrielle.

Je vous remercie de bien vouloir remplir le tableau au verso (un tableau par famille) et de le redonner à votre enfant au cours de la première semaine de classe. La facturation du premier trimestre vous sera adressée après les vacances de la Toussaint, **ne versez donc aucune somme avant cette date.**

En cas de difficultés de paiement, vous pouvez nous rencontrer et nous trouverons ensemble les solutions les plus adéquates.

Les nouvelles familles désirant effectuer un règlement PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL voudront bien fournir un **RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** et remplir le document **MANDAT de prélèvement SEPA**. Merci de bien vouloir vérifier que le compte sera alimenté aux dates prévues de prélèvement.

Sauf avis contraire, le règlement par prélèvement sera reconduit automatiquement pour les familles ayant opté pour ce mode de paiement les années précédentes (10 prélèvements pour l'année scolaire du 10 Octobre au 10 Juillet). Merci de ne redonner un RIB qu'en cas de modification de compte bancaire.

Le directeur du collège Ste Anne St Joseph
W. GUILLEMIN

Le directeur de l'école St Sébastien
P. DERON